

République du Sénégal  
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE  
L'ASSAINISSEMENT



Région de **ZIGUINCHOR**

**PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET  
D'ASSAINISSEMENT-PLHA**

*Communauté rurale d'OUKOUT  
(Version finale)*

**OCTOBRE 2010**

Ce document est réalisé sur financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) dans le cadre de son appui au Gouvernement du Sénégal



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

**IRTI**  
INTERNATIONAL



# USAID/PEPAM Millennium Water and Sanitation Program

## *Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire*

Cooperative Agreement No 685-A-00-09-00006-00

[Accord de coopération n°685-A-00-09-00006-00](#)

**PREPARED FOR / PRÉPARÉ À L'ATTENTION DE**

Agathe Sector  
Agreement Officer's Representative  
Office of Economic Growth  
USAID/Senegal  
Route des Almadies  
Almadies  
BP 49  
Dakar, Senegal

Prepared by / Préparé par

RTI International  
3040 Cornwallis Road  
Post Office Box 12194  
Research Triangle Park, NC 27709-2194  
Phone: 919.541.6000

<http://www.rti.org>

## SOMMAIRE

<b>I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE.....</b>	<b>6</b>
1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES.....	6
1.1.1. <i>Situation géographique</i> .....	6
1.1.2. <i>Climat</i> .....	7
1.2. DEMOGRAPHIE.....	7
1.2.1. <i>Populations</i> .....	7
1.2.2. <i>Localités</i> .....	7
1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	8
1.3.1. <i>L'agriculture</i> .....	8
1.3.2. <i>L'élevage</i> .....	9
1.3.3. <i>Pêche</i> .....	9
1.3.4. <i>Le commerce</i> .....	10
1.4. INFRASTRUCTURES DE BASE (AUTRES QUE CELLES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT).....	10
1.4.1. <i>L'éducation</i> .....	10
1.4.2. <i>La santé</i> .....	12
1.4.3. <i>Electricité</i> .....	13
1.5. ACTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LA CR.....	13
1.5.1. <i>Les organisations communautaires de base</i> .....	13
1.5.2. <i>Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)</i> .....	14
<b>II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE.....</b>	<b>15</b>
2.1. RESSOURCES EN EAU.....	15
2.1.1. <i>Eaux de surface</i> .....	15
2.1.2. <i>Eaux souterraines</i> .....	15
2.2. SYNTHÈSE D'INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU.....	15
2.2.1. <i>Réseaux AEP</i> .....	15
2.2.2. <i>Puits modernes</i> .....	16
2.3. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGES DOMESTIQUES.....	17
2.3.1. <i>Taux d'accès</i> .....	17
2.3.2. <i>Taux de desserte</i> .....	18
<b>2.4. ACCES A L'EAU POTABLE POUR LES USAGERS PRODUCTIFS ET LES BESOINS COMMUNAUTAIRES.....</b>	<b>18</b>
2.4.1. <i>Agriculture</i> .....	18
2.4.2. <i>Elevage</i> .....	19
2.4.3. <i>Infrastructures scolaires et sanitaires</i> .....	19
<b>III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>20</b>
3.1. SYNTHÈSE DES INVENTAIRES D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT.....	20
3.1.1. <i>Assainissement collectif</i> .....	20
3.1.2. <i>Assainissement individuel</i> .....	20
3.2. ACCES A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL.....	21
3.3. ACCES A L'ASSAINISSEMENT POUR LES SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	21
<b>IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE.....</b>	<b>22</b>
4.1. OBJECTIFS POUR 2015.....	22
4.1.1. <i>Eau potable</i> .....	22

4.1.2. Assainissement .....	22
<b>V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015 .....</b>	<b>22</b>
5.1. EAU POTABLE .....	22
5.2. ASSAINISSEMENT .....	22
<b>VI. COMPOSANTES DU PLHA .....</b>	<b>23</b>
6.1. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE .....	23
6.2. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	23
6.3. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	35
6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable .....	35
6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement .....	36
6.3.3. Etudes et activités spécifiques.....	36
<b>VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT .....</b>	<b>37</b>
7.1. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE.....	37
7.2. COMPOSANTE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT .....	37
7.3. COMPOSANTE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT .....	38
7.4. RECAPITULATIF ET PLAN DE FINANCEMENT .....	38
<b>VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL .....</b>	<b>39</b>
8.1. PROJETS EN COURS D'EXECUTION .....	39
8.2. OPERATIONS PRIORITAIRES .....	39
<b>ANNEXES .....</b>	<b>40</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

<b>AB</b>	Abreuvoir
<b>AEV</b>	Adduction d'Eau Village
<b>AEMV</b>	Adduction d'Eau Multi village
<b>AEP</b>	Approvisionnement en Eau Potable
<b>APS</b>	Avant Projet Sommaire
<b>ASUFOR</b>	Association des Usagers de Forage
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BALP</b>	Bac à laver puisard
<b>BC</b>	Branchement Communautaire (à l'eau potable)
<b>BE</b>	Bureau d'étude
<b>BF</b>	Borne fontaine
<b>BP</b>	Branchement particulier
<b>BPF</b>	Brigade des puits et forages
<b>CPJ</b>	Capacité de Production journalière (d'un système d'exhaure en m <sup>3</sup> /j)
<b>CR</b>	Communauté rurale
<b>EAB</b>	Equivalent Abreuvoir
<b>ECP</b>	Ecole primaire
<b>E&amp;C</b>	(Service d') Etude technique et de contrôle
<b>EPE</b>	Equivalent point d'eau
<b>EPI</b>	Electropompe immergée
<b>F&amp;T</b>	Fournitures et travaux
<b>FV</b>	Forage villageois (équipé de PMH)
<b>GE</b>	Groupe électrogène
<b>I&amp;D</b>	(Provisions pour) Imprévus et divers
<b>IEC</b>	Information- Education- Communication
<b>BT</b>	(Réseau électrique) Basse tension
<b>LFE</b>	Latrines à fosse étanche
<b>LFV</b>	Latrines à fosse ventilée
<b>LMT</b>	Ligne à moyenne tension (SENELEC)
<b>LTR</b>	Latrines traditionnelles
<b>MTH</b>	Moteur thermique
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>PAV</b>	Pompe d'exhaure à axe vertical
<b>PEM</b>	Point d'eau moderne d'accès à l'eau potable (BF, BP, PO, PM ou FV)
<b>PLHA</b>	Plan local d'hydraulique et d'assainissement
<b>PEPAM</b>	Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire
<b>PM</b>	Puits moderne protégé avec ou sans PMH
<b>PMH</b>	pompe à motricité humaine
<b>PO</b>	potence à charrette
<b>PS</b>	Poste de santé
<b>RGPH III</b>	Recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal
<b>SIG</b>	Système d'information géographique
<b>TCM</b>	Toilette à chasse manuelle
<b>UBT</b>	Unité de bétail tropical
<b>USAID</b>	Agence américain pour le développement international

# FICHE DE SYNTHÈSE PLHA

Communauté rurale

**OUKOUT**

Données de base

## **Population**

- Population 2003 : **8 242** ..... (RGPH III)
- Taux de croissance : **5,65 %** ..... (RGPH III)
- Population 2010 : **11 500** ..... (Projection)
- Population 2015 : **14 748**.....(Projection)

## **Accès à l'eau potable et à l'assainissement en 2010**

- Taux d'accès à l'eau potable : **95,3 %**
- Taux de desserte en eau potable : **91,67 %**
- Taux d'accès à l'assainissement : **7,04** (17 % État des lieux 2004)

Objectifs

## **Objectifs globaux**

- Réalisation des objectifs du PLD
- Accès à l'eau potable et l'assainissement pour toute la population de la CR

## **Objectifs spécifiques pour 2015**

- Taux d'accès à l'eau potable : **100 %** ..... (minimum)
- Taux d'accès à l'assainissement : **53,53 %** ..... (Minimum)

Résultats à atteindre en 2015 **14 748**...personnes avec accès adéquat à l'eau potable (minimum)  
**7 891**... personnes avec succès adéquat à l'assainissement (minimum)  
**42** infrastructures avec assainissement adéquat

Composantes et activités

## **1. Développement des infrastructures d'eau potable**

- la construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho
- la réalisation d'un deuxième forage couplé au premier à Siganar et la densification du réseau AEP ;
- Reprise de la canalisation raccordant Eloubaline et Batinière au château d'eau du forage d'Enampore
- le raccordement des localités au réseau AEP de la SDE

## **2. Développement des infrastructures d'assainissement**

- Construction de **952** systèmes d'assainissement individuels
- Construction de **22** édicules publics
- Etudes d'exécution et contrôle des travaux

## **3. Mesures d'accompagnement**

- IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable
- IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement
- Etudes et activités spécifiques

Coût et plan de financement **Coût du programme : 0,797 198MFCFA HT, dont**

- Infrastructures d'eau potable : 0,369 534 MFCFA
- Infrastructures d'assainissement : 0,336864 MFCFA
- Mesures d'accompagnement : 0,0908..MFCFA

## **Plan de financement :**

- Communauté rurale et populations : 0,033686 .MFCFA
- Partenaires au développement : 0,7635116 ...MFCFA

# I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ RURALE

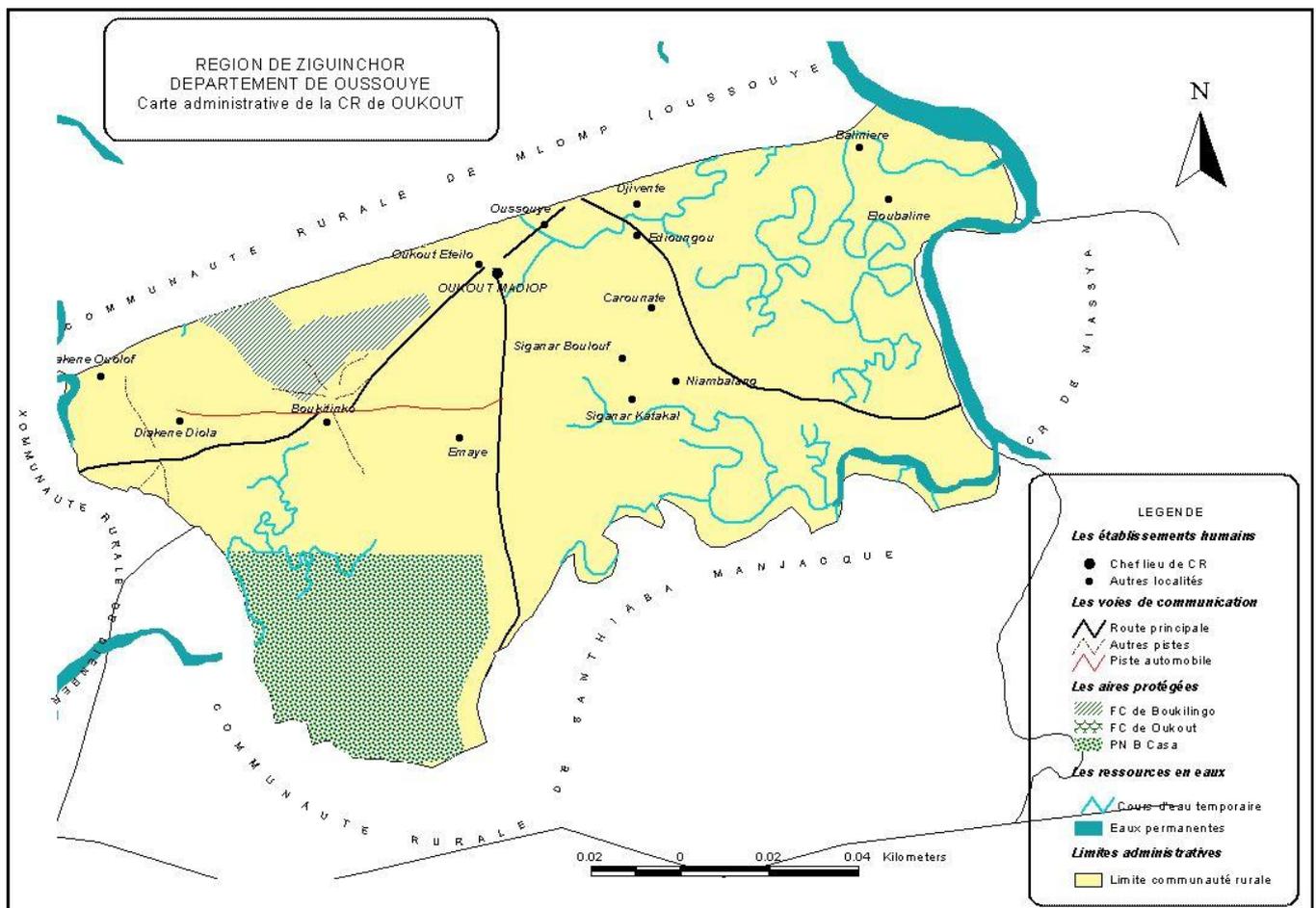
## 1.1. Caractéristiques générales

### 1.1.1. Situation géographique

La Communauté Rurale d'Oukout est située dans l'arrondissement de Loudia Ouolof, département d'Oussouye, région de Ziguinchor. Elle s'étend sur une superficie de 180 km<sup>2</sup> soit 35% de la superficie totale de l'arrondissement.

Elle est limitée :

- A l'Est par les communautés rurales de Nyassia et Enampore,
- Au Nord par la communauté rurale de Mlomp,
- Au Sud par la communauté rurale de Santhiaba Manjacque,
- A l'Ouest par la communauté rurale de Diembéring.



### **1.1.2. Climat**

Le climat est de type soudano-guinéen dominé par deux saisons :

- une saison sèche qui s'étale de novembre à mai et ;
- une saison des pluies de juin à octobre au cours de laquelle sont menées les activités agricoles.

La moyenne pluviométrique annuelle est supérieure à 1 230 mm en 73 jours de pluies en moyenne ce qui permet à toutes les cultures sous pluies qui y sont pratiquées de boucler leur cycle végétatif.

## **1.2. Démographie**

### **1.2.1. Populations**

Le RGPH III indique, pour la CR une population en 2003 de 8 242 personnes avec une moyenne de 7,2 personnes par ménage et un taux de croissance de 5,65 % par an. La population en 2010 est estimée à 11 500 personnes et elle devrait atteindre 14 748 personnes en 2015.

Les Diolas représentent l'ethnie majoritaire avec 98% de la population totale. Des minorités wolofs, sérères et peuls sont recensées dans certains villages (Diakène Wolof).

### **1.2.2. Localités**

On recense 19 villages administratifs dans la CR d'Oukout parmi lesquels cinq seront des petits centres ruraux de plus de 1.000 habitants à l'horizon 2015 et qui concentreront 39,4 % de la population totale de la CR. Les petites localités de moins de 500 habitants représenteront 10,5 % des villages administratifs, ce qui est favorable à la réalisation des infrastructures communautaires.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA CR****Population**

DEMOGRAPHIE	2003	ESTIMATIONS 2010	PROJECTION 2015
Population CR	8 242	11 500	14 748
Ménages CR	1 145	1 597	2 048

**Localités**

CLASSE POPULATION	1	2	3
Nombre localités	5	12	2
Population à l'horizon 2015	5 811	8 332	605
% population totale	39,4 %	56,5 %	4,1 %
% nombre localités	26,3 %	63,2 %	10,5 %

Classe population 1= Pop  $\geq$  1000 hab. 2 = 500  $\leq$  pop <1000 3 = pop < 500

**1.3. Activités économiques****1.3.1. L'agriculture**

Elle reste l'activité économique dominante dans la communauté rurale d'Oukout. Cette agriculture est dominée par la céréaliculture (production de riz, de maïs), la culture d'arachide, le niébé, la patate douce, le manioc et l'arboriculture fruitière. Cette agriculture est très dépendante des conditions climatiques et cela révèle une limite dans la production agricole d'autant plus que la pluviométrie est très irrégulière. Le matériel utilisé reste traditionnel et rudimentaire car le « Kandiandou » est aujourd'hui le seul instrument de travail de la terre au niveau de la CR

La riziculture, activité traditionnelle, essentielle pour assurer la sécurité alimentaire de l'exploitation agricole familiale, est en crise depuis plusieurs décennies.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation et on peut citer entre autres :

- La salinisation et l'ensablement progressifs des vallées rizicoles ;
- La baisse de la fertilité des sols dans les vallées rizicoles qui a conduit à la baisse des rendements car les producteurs agricoles utilisent très peu de fertilisants ;
- Le raccourcissement de l'hivernage d'où beaucoup de variétés locales de riz, qui ont généralement un cycle long, n'arrivent plus à boucler leur cycle végétatif.

### 1.3.2. L'élevage

C'est un élevage traditionnel qui est pratiqué dans la CR et qui est semi-sédentaire pendant l'hivernage (mi-juillet à fin décembre). Il est considéré comme une activité secondaire. Le cheptel est composé essentiellement de bovins (race Ndama), de caprins et de caprins. Les troupeaux (les bovins en particulier) sont considérés comme une épargne et un instrument de prestige social.

**TABLEAU : ESTIMATION DU CHEPTEL DE LA CR**

CATEGORIE	BOVINS	OVINS	CAPRINS	EQUINS	ASINS	TOTAL UBT	NBRE UBT / PERSONNE
Effectif	3 600	700	4 600	0	3	5 121,2	0,44
Valeur UBT	1	0,2	0,3	1,2	0,4		

**Source** : Inspection Régionale des Services Vétérinaires de Ziguinchor (rapport annuel, 2009)

### Contraintes

- Le manque de produits vétérinaires et des abreuvoirs ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'insuffisance de l'encadrement technique des éleveurs ;
- Le vol de bétail surtout durant la période où les animaux sont en divagation.

### 1.3.3. Pêche

La pêche pratiquée dans la communauté rurale est plus une activité de subsistance que professionnelle. Elle reste artisanale et continentale parce que s'exerçant dans les bolongs et le bras du fleuve Casamance, le Kamobeul bolong. Elle est essentiellement une pêche aux poissons car les crevettes ne sont pêchées qu'à Eloubalire.

On a enregistré ces dernières années une baisse de la production halieutique, liée à la disparition progressive de la mangrove qui constitue un espace de reproduction des poissons.

### **1.3.4. Le commerce**

Le commerce n'est pas très développé dans la communauté rurale car il n'y a ni marché hebdomadaire ni marché permanent. Les populations s'approvisionnent à partir de la commune d'Oussouye et dans laquelle elles écoulent aussi une bonne partie de leurs produits (agricoles, agro-forestiers). Dans les villages, les populations se ravitaillent au niveau des boutiques quand elles existent.

### **1.4. Infrastructures de base (autres que celles d'eau potable et d'assainissement)**

#### **1.4.1. L'éducation**

La CR d'Oukout dispose d'un taux de couverture scolaire assez satisfaisant avec la présence de 12 écoles élémentaires et de trois écoles d'enseignement moyen.

Il existe aussi des établissements préscolaires dans certaines localités de la CR.

A Oukout, l'amélioration de l'accès à l'éducation sera l'œuvre des acteurs suivants :

- L'Etat
- La communauté rurale
- Les villages avec les associations villageoises
- La coopération décentralisée avec des partenaires au développement.

Il faut aussi souligner le dynamisme des associations de parents d'élèves qui interviennent beaucoup dans l'amélioration du fonctionnement des établissements scolaires.

#### **- L'enseignement préscolaire**

L'enseignement préscolaire se développe dans la CR qui compte actuellement sept établissements dont deux établissements privés et deux communautaires. Durant l'année scolaire 2009 / 2010, deux établissements préscolaires n'ont pas fonctionnés (garderie communautaire de Diakène Diola et CTP de Nianbalang)

**Tableau: Etablissements préscolaires de la CR**

N°	ETABLISSEMENT	STATUT	EFFECTIF			POINT D'EAU	BLOCS SANITAIRES	ECLAIRAGE
			GARÇONS	FILLES	TOTAL			
1	Garderie de Diakène Diola	Com.	0	0	0	0	1	1
2	Garderie de Diakène Ouolof	Com.	33	27	60	1	1	
3	C.T.P de Djivente	Public	14	19	33			
4	C.T.P de Siganar	Public	44	25	69			
5	C.T.P de Carouate	Public	23	33	56			
6	C.T.P de Emaye	Public	26	32	58			
7	C.T.P de Niambalang	Public	0	0	0	0	0	
8	C.T.P d'Edioungou	Public	ND	ND	ND	0	0	
9	Garderie catho Saint Paula de Oukout	Privé	34	58	92	1	1	
10	Garderie Privé Catho de Boukitngou	Privé	15	36	51	1	1	1
<b>Total CR</b>		-				<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010)

**- L'enseignement élémentaire**

Sur le plan des ouvrages annexes, il est souhaitable de doter toutes les écoles des blocs sanitaires fonctionnels ainsi que des points d'eau potable (puits équipés de pompe, raccordement à un réseau AEP).

Les difficultés notées dans les écoles sont surtout liées aux mauvaises conditions de travail des élèves et des enseignants. En effet les établissements sont confrontés à un manque d'équipements. Il faut signaler aussi que beaucoup d'écoles ne sont pas clôturées.

**TABLEAU: ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ELEMENTAIRES DE LA CR**

N°	ETABLISSEMENT	NBRE CLASSES	NBRE COURS	NBRE D'ELEVES			ABRIS PROVISOIRES	BLOCS SANITG	BLOCS SANITF	POINT D'EAU POTABLE		ELECT.
				GARÇONS	FILLES	TOTAL				Robinet	Puits modernes	
1	Boukitngou	6	6	107	71	178	0	1	1	0	0	0
2	Carouate	4	4	63	58	121	0	2	1	1	1	1
3	Diakène Diola	3	3	81	55	136	0	3	3	0	1	1
4	Diakène Ouolof	6	6	113	80	193	3	3	3	0	1	0
5	Diantène	3	3	44	47	91	0	2	2	0	1	0
6	Djivente	6	6	147	142	289	0	3	3	0	1	1
7	Edioungou	6	6	85	58	143	0	3	3	0	1	0
8	Eloubaline	3	3	42	37	79	0	0	0	0	0	0
9	Emaye	5	5	83	116	199	0	3	3	0	1	0
10	Niambalang	3	3	58	48	106	0	2	2	0	0	0
11	Oukout	6	6	122	135	257	0	3	3	0	0	0
12	Siganar	12	12	186	164	350	0	6	6	0	1	0
<b>Total CR</b>		<b>63</b>	<b>63</b>	<b>1131</b>	<b>1011</b>	<b>2142</b>	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010)

## - L'enseignement moyen et secondaire

La communauté rurale bénéficie de trois (03) établissements d'enseignement moyen pour satisfaire la demande en formation de la communauté rurale. Les différentes écoles sont souvent installées dans les villages polarisateurs.

**Tableau : Etablissements d'enseignement moyen de la CR**

N°	ETABLISSEMENT	NBRE CLASSES	EFFECTIF			POINT D'EAU	ELECTRICITE	BLOCS SANITAIRES
			GARÇONS	FILLES	TOTAL			
1	CEM D'OUKOUT	8	151	122	273	0	1	0
2	CEM de SIGANAR	8	220	127	347	0	0	0
3	CEM DE BOUKITINGHO	3	124	132	256	0	0	1 (2 box)
<b>Total CR OUKOUT</b>		<b>19</b>	<b>495</b>	<b>381</b>	<b>876</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1 (2 box)</b>

Source : IDEN d'Oussouye (année scolaire 2009 / 2010)

### 1.4.2. La santé

La communauté rurale d'Oukout compte trois postes de santé, de sept maternités rurales fonctionnelles et de trois cases de santés fonctionnelles.

Par manque d'équipement ou de personnel, certaines infrastructures sanitaires ne fonctionnent plus.

**TABLEAU N° : INFRASTRUCTURES SANITAIRES DE LA CR D'OUKOUT**

VILLAGES	POSTES DE SANTE				MATERNITES RURALES				CASES DE SANTE			
	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU	FONCTIONNALITE		BLOCS SANIT.	POINT D'EAU
	F	NF			F	NF			F	NF		
Carouate	X		X	X	X		X	X	-	-	-	-
Eloubaline	-	-	-	-	X		X	0	X	0	0	-
Djivente	-	-	-	-	X		X	X	X	0	X	-
Siganar	-	-	-	-	-	-	-	-	X	0	X	-
Niambalan	-	-	-	-	X		X	X	X	0	X	-
Oukout	-	-	-	-	X		X	X	X	0	0	-
Diakène Diola	X		0	X	X		X	0	-	-	-	-
Boukitingho	-	-	-	-	X		0	X	X	0	0	X
Diakène Ouolof	X		X	0	X		X	X	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 PS</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>		<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>3</b>	<b>1</b>

Source : Région Médicale de Ziguinchor, 2010

Malgré ce taux de couverture acceptable, l'accès aux soins de santé primaires rencontre des difficultés au niveau de la communauté rurale. Ces difficultés sont entre autres : la vétusté des équipements existants, le manque de médicaments, le sous équipement de certaines infrastructures sanitaires, etc.

### **1.4.3. Electricité**

L'énergie est un facteur important pour la bonne marche des activités socio-économiques. Elle permet l'éclairage public, mais aussi, elle permet aux populations de s'équiper en appareils électroménagers pour s'ouvrir à la modernité.

C'est pourquoi il est nécessaire d'électrifier les gros villages qui ne le sont pas encore et de densifier le réseau électrique dans les localités raccordées.

## **1.5. Acteurs de développement dans la CR**

### **1.5.1. Les organisations communautaires de base**

L'esprit du regroupement en Casamance est souvent lié à la recherche d'une force, d'une sécurité (solidarité) ou d'une stabilité car on se regroupe toujours pour défendre des acquis ou des projets ou pour faire face à des contraintes.

Ces regroupements ont presque toujours un caractère social, sécuritaire, économique, religieux ou culturel. Ici, la société civile renferme une certaine dynamique organisationnelle qui se manifeste autour de l'âge, du sexe, de l'activité, de la religion ou de l'appartenance spatiale. Ces organisations communautaires de base constituent le terreau à partir duquel émergent des initiatives locales de développement.

D'où les O.C.B. jouent un rôle important dans la communauté rurale. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations.

On dénombre au moins un GPF dans chaque village et il existe quelques GIE (Kalodien à Diakène Ouolof, Ulerc à Diakène Diola) dans la communauté rurale. Ces différentes structures contribuent à améliorer les conditions de vie des populations mais sont confrontées souvent à un manque de moyens matériels et financiers

### 1.5.2. Les organismes d'appui au développement (ONG, Projet ou Programme de l'Etat)

Les organisations d'appui au développement interviennent dans presque tous les domaines : agriculture, élevage, environnement, hydraulique rurale, assainissement, santé, éducation, renforcement de capacités, etc.

Ayant comme objectif global l'amélioration des conditions de vie des populations, elles s'appuient souvent sur la démarche participative pour mettre en œuvre leur programmes. La quasi-totalité de ces intervenants ont presque les mêmes centres d'intérêts et les mêmes cibles.

D'où, les actions de ces partenaires méritent une mise en cohérence dans le cadre d'une intervention globale. L'enclavement de certaines localités est un obstacle auquel ces organismes sont confrontés.

**TABLEAU N° : PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT INTERVENANT DANS LA CR**

<b>PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT</b>	<b>NATURE</b>	<b>DOMAINE D'INTERVENTION</b>	<b>CIBLES</b>
<b>FADDO</b>	Association	clôture et équipement des blocs maraîchers, construction et équipement de structures de santé, fonçage de puits et installation de moulins.	Populations locales
<b>AJAEDO</b>	Association	équipement de blocs maraîchers, fonçage de puits, mise en place d'une pirogue et de décortiqueuses à riz.	Populations locales
MFR	-	Fonçage de puits, clôture et équipement de bloc maraîcher.	Populations locales
Croix Rouge espagnole	ONG	Réalisation d'un forage et construction de latrines	Populations locales
GRDR	ONG	construction de digue anti-sel	Populations locales
<b>ASDI</b>	ONG	équipement de blocs maraîchers, mise en place d'une décortiqueuse à riz et fonçage de puits.	Populations de la zone du projet
<b>PROCAS</b>	Projet	construction de salles de classe et formation	Populations locales
<b>ANRAC</b>	Agence	Ouverture d'une piste de piste de production et construction de salles de classe	Populations locales
<b>UNICEF</b>	Programme	Fonçage de puits, réhabilitation d'écoles et construction de latrines.	Populations locales
<b>PAM</b>	Programme	: Installation de cantines scolaires	Populations locales

## **II. BILAN DE L'ACCÈS À L'EAU POTABLE**

### **2.1. Ressources en eau**

#### **2.1.1. Eaux de surface**

Le réseau hydrographique de la communauté rurale est composé d'un ensemble de petits marigots (bolongs) qui entourent les villages et du Kamobeul bolong (bras du fleuve Casamance) situé à l'est de la communauté rurale. Il existe aussi quelques mares en hivernage mais qui se tarissent rapidement après la saison des pluies.

#### **2.1.2. Eaux souterraines**

Dans la zone insulaire, la nappe phréatique se situe entre 3 et 5 m, avec une forte présence du sel qui rend difficile l'approvisionnement en eau potable des villages de Batighère et Eloubalire, alors que sur les plateaux, elle est localisée à 15m au maximum.

### **2.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et de distribution d'eau**

#### **2.2.1. Réseaux AEP**

La communauté rurale d'Oukout compte deux réseaux AEP qui sont actuellement fonctionnels. Celui d'Oukout, dessert les villages d'Oukout Madiop et Oukout Eteilo, et celui de Sigantar (réalisé par la Croix Rouge espagnole) alimente les villages de Carouate, Niambalang et Sigantar.

Signalons qu'Ediougou et Djivente (et bientôt Senghalène et Kahinda) sont alimentés à partir du réseau d'eau potable de la SDE (commune d'Oussouye). Les localités de Batinière et d'Eloubaline sont raccordées au château d'eau du forage d'Enampore mais les cinq bornes fontaines installées dans ces villages ne sont pas fonctionnelles car la canalisation de raccordement est défectueuse mais aussi les populations n'utilisaient pas l'eau de ce forage car elle est saumâtre.

- **l'AEVM d'Oukout** dessert 1 102 personnes. Le forage est électrifié (raccordé au réseau de la SENELEC) et est muni d'une électropompe immergée fournissant un débit de 10 m<sup>3</sup> /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 100 m<sup>3</sup> qui

correspond à 91 litres / personne / jour, supérieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour. L'eau est vendue à raison de 300 F / m<sup>3</sup>.

Il y a quelques fuites (au niveau de certains coudes et vannes) et le flotteur de la cuve du château d'eau est défectueux, ceux-ci doivent être réparés

Le renouvellement des instances de l'ASUFOR et le recyclage des membres de ces instances en gestion financière et comptable et en organisation et dynamique communautaire sont indispensables pour la bonne gestion de cet ouvrage hydraulique.

- **l'AEVM de Sigamar** dessert 3 604 personnes. Le forage est équipé de panneaux solaires et d'une électropompe immergée fournissant un débit de 6 m<sup>3</sup> /h, soit une capacité de production journalière (CPJ) de 60 m<sup>3</sup> qui correspond à 16,6 litres / jour / personne, inférieure par rapport à la capacité ciblée de 35 litres / personne / jour.

L'eau est vendue au forfait à raison de 500 F/ mois / ménage. La densification du réseau AEP et la mise en place de l'ASUFOR et le renforcement des capacités des membres de ses instances en organisation et dynamique communautaire et en gestion financière et comptable, sont indispensables pour améliorer l'approvisionnement en eau des usagers de ce forage.

**TABLEAU : CARACTERISTIQUES DES RESEAUX AEP DE LA CR**

DESIGNATION	N°IRH	DESSERTE		PRODUCTION – STOCKAGE				DISTRIBUTION				
		NBRE DE LOCALITES	POP.	ENERGIE	EXHAURE	CPJ	STOCKIGE	BF	BP	PO	AB	BJ
Oukout	231X0021	2	1 102	SENELEC	EPI	100	CE 100 m <sup>3</sup> / 10 m	-	114	1		
Sigamar	-	6	3 604	PS	EPI	60	CE 100 m <sup>3</sup> / 15 m	18	1		2	
SDE	-	2	1 943	-	-	-	-	-	161			
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>6 649</b>	-	-	160	-	<b>18</b>	<b>276</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	

### **2.2.2. Puits modernes**

La communauté rurale dispose de **48 puits modernes** fonctionnels qui assurent une bonne partie de l'approvisionnement en eau des populations.

Toutefois, il existe des puits traditionnels qui sont encore utilisés pour l'alimentation en eau (eau non potable) des populations dans la plupart des villages de la communauté rurale.

Village	Fonctionnels		
	PM	PMH	Impluvium
Balinière			1
Boukitinko	3		
Carouate	4		
Diakéne Diola	4	1	
Diakéne Ouolof	6		
Diéténe	4		
Djivente	4		
Ediougou	1		
Eloubaline			1
Emayé	5	1	
Kahinda	3		
Niambalang	3	1	
Oukout Madiop	1		
Siganar Boulouf	1		
Siganar Houssal	3		
Siganar Kaboukout	2		
Siganar Katakakal	2		
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

### **2.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques**

#### **2.3.1. Taux d'accès**

Le taux d'accès à l'eau potable de la communauté rurale d'Oukout est de **95,3 %**. Mais le taux d'accès par AEP n'est que de **64 %**.

#### **Taux d'accès « raisonnable »**

Le taux d'accès raisonnable de la communauté rurale d'Oukout est de 100 %. Ce taux est supérieur au taux de 64% calculé en moyenne nationale pour l'année 2004.

#### **Bilan EPE**

Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître, pour 2010, un déficit de 3,2 EPE car beaucoup de localités ont un excédent en EPE sauf deux (2) villages qui ont un déficit en EPE. Avec 55,8 EPE fonctionnels pour une population totale de 11 500 personnes, soit 1 EPE pour 206 personnes d'où le niveau d'équipement en points

d'eau modernes de la CR est en dessus du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale.

**TABLEAU : BILAN EPE POUR LA CR**

INTITULE	2010	2015
Population totale CR	11 500	14 748
Population desservie	10 543	14 748
Population non desservie de la CR	957	0
Besoins en EPE pour atteindre un taux de desserte de <b>100 %</b> visé par le conseil rural.	3,2	10,8

### **2.3.2. Taux de desserte**

Le taux de desserte en eau potable est de **91,67 %** pour l'ensemble de la CR qui est inférieur au taux d'accès puisque une localité de la CR (Boukitingho), bénéficiaire des points d'accès à l'eau potable, présentent un déficit en EPE.

**TABLEAU : TAUX DE DESSERTE**

COMMUNAUTE RURALE	OUKOUT
Code administratif	02222
Population 2003 (RGPH III)	8 242
Taux de croissance	5,65 %
Population 2010 estimée	11 500
Nombre équivalents points d'eau	55,8
Taux de desserte	91,67
Personnes par EPE en 2010	206

### **Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF / BP**

La seule localité de plus de 1000 habitants, Djivente est desservie par des branchements particuliers à partir du réseau AEP de la SDE (commune d'Oussouye).

## **2.4. Accès à l'eau potable pour les usagers productifs et les besoins communautaires**

### **2.4.1. Agriculture**

Pour l'agriculture, la capacité de production journalière d'un (celui d'Oukout) des deux forages fonctionnels dans la CR d'Oukout, peut prendre en compte une partie des besoins agricoles en eau des villages desservis (pour 2 ha environ) si cet ouvrage hydraulique est bien géré. Toutefois, il est vivement souhaitable d'aménager des bassins de rétention dans des zones à vocation maraîchères ou arboricoles pour

une exploitation optimale des eaux de pluie ou la construction d'autres ouvrages de captage compte tenu des besoins élevés en irrigation, exprimés par les populations de la CR.

#### **2.4.2. Elevage**

Le cheptel a besoin, pour son abreuvement surtout en saison sèche, d'environ **204,8m<sup>3</sup>** d'eau par jour. D'où la construction d'autres abreuvoirs ou l'aménagement des bassins de rétention sont nécessaires afin de satisfaire les besoins en eau des animaux.

#### **2.4.3. Infrastructures scolaires et sanitaires**

Chaque infrastructure socioéconomique (scolaire, sanitaire, marchande) devra disposer d'un point d'eau moderne qui permettra à l'édicule public qui y est construit de répondre aux normes du PEPAM.

### **Conclusions**

L'approvisionnement en eau potable de la CR se présente comme suit :

- le taux d'accès à l'eau potable de la CR est de **95,3 %** contre 48% en moyenne nationale (2004);
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de **91,67 %** car une seule de localité desservie présente un bilan en EPE déficitaire.

### III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

#### 3.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

##### 3.1.1. Assainissement collectif

L'inventaire des infrastructures d'assainissement à concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des infrastructures scolaires, sanitaires, marchandes, etc.

**TABLEAU : INVENTAIRE DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

INFRASTRUCTURES	ECOLE (22) OU COLLEGE (3)	POSTE DE SANTE (3), MATERNITES RURALES (8), CASES DE SANTE (6)	MARCHES PERMANENTS (0) ET HEBDOMADAIRES (0)	AUTRES
Nombre d'infrastructures	25	17	0	0
Nombre d'édicules existants	16	12	0	0
Nombre d'édicules adéquats	9	11	0	0
Taux d'équipement	64 %	70,6 %	0 %	0 %
Taux d'équipement adéquat	36 %	64,7 %	0 %	0 %

##### 3.1.2 Assainissement individuel

Le résultat de l'enquête-ménage réalisée dans la communauté rurale sur les différents types de latrines existantes ou non, est le suivant :

CATEGORIE	NOMBRE	POURCENTAGE
Latrines traditionnelles	126	88,73 %
Latrines à fosse septique	2	1,41 %
Latrines améliorées VIP	8	5,63 %
Ménages n'ayant pas de latrines	6	4,23 %
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>100 %</b>

L'analyse des résultats des enquêtes- ménages réaliser à Oukout, permet d'estimer que 88 ,73% des ménages disposent de latrines traditionnelles qui sont, pour la plupart dans un mauvais état, 7,04 % de latrines à fosse septique ou des latrines améliorées VIP et 4,23 % des ménages n'ont pas de latrines.

### **3.2. Accès à l'assainissement individuel**

En prenant en compte les standards retenus par le PEPAM, le taux moyen d'équipement des ménages en système individuel d'assainissement des excréta est de **7,04 %** qui est en dessous de la moyenne nationale qui est de 17%. Tandis que celui des ménages n'ayant pas un accès adéquat à l'assainissement individuel est de **92,96%**, d'où il faudra accroître, d'ici 2015, le taux d'équipement des ménages en systèmes d'assainissement individuel de **46,48 %**.

### **3.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base**

Beaucoup d'infrastructures socioéconomiques de la CR disposent d'édicules adéquats d'évacuation des excréta. Toutefois, certaines infrastructures ont des édicules fonctionnels mais dont la construction ne répond pas aux normes retenues par le PEPAM.

## **Conclusions**

De manière générale, le niveau d'équipement en infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures socioéconomiques (établissements scolaires et sanitaires, ...) est relativement satisfaisant tandis que, dans les concessions (assainissement individuel), il est faible, par rapport à la moyenne nationale et il faudra noter que certaines infrastructures ne répondent pas aux normes retenues par le PEPAM.

## **IV. PLAN D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE**

### **4.1. Objectifs pour 2015**

#### **4.1.1. Eau potable**

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

L'objectif du plan communautaire à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **100 %** de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100 % des infrastructures socioéconomiques aient un accès adéquat à l'eau potable.

#### **4.1.2. Assainissement**

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socioéconomiques de la CR.

Donc l'objectif visé à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) **53,52%** au moins de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et que (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés et les lieux publics soient correctement et durablement assainis.

## **V. RESULTATS ATTENDUS EN 2015**

### **5 1. Eau potable**

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes dans les villages desservis par AEP afin d'atteindre un taux de desserte de 100 %. Pour atteindre cet objectif d'accès en 2015, il faut construire **29,2 EPE** en tenant compte de l'amélioration de la desserte par le remplacement des puits modernes par les branchements particuliers ou les bornes fontaines.

### **5.2. Assainissement**

Toutes les infrastructures socioéconomiques disposeront chacune d'un édicule public conforme aux normes du PEPAM, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins **1 096** ménages représentant **7 891** personnes disposeront chacun d'un ouvrage fonctionnel d'évacuation des excréta et d'un bac à laver avec puisard pour l'évacuation des eaux usées.

## VI. COMPOSANTES DU PLHA

### 6.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend trois projets : (1) la construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho, (ii) la réalisation d'un deuxième forage couplé au premier à Sigamar et la densification du réseau AEP, (iii) la reprise de la canalisation raccordant Eloubaline et Batinière au château d'eau du forage d'Enampore et (iv) le raccordement des localités au réseau AEP de la SDE.

Un de ces projets est financé par la SDE, il s'agit du raccordement des localités au réseau de la SDE.

Le financement des autres projets restant, dont les fiche APS sont annexées au présent document, est à rechercher. Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM. Des bornes fontaines (5), branchements communautaires (32), des branchements particuliers (500) seront intégrés dans le coût de chaque projet et des abreuvoirs (8) qui sont demandés par les populations seront construits dans certaines localités.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'EAU POTABLE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PROJET	PRIORITE	POP EN 2015	NBRE EPE	NBRE EAB	FINANCEMENT
EP-1	la construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho	1	4 409	14,7	3	A rechercher
EP-2	la réalisation d'un deuxième forage couplé au premier à Sigamar et la densification du réseau AEP	2	4 622	-	-	A rechercher
EP-3	Reprise de la canalisation raccordant Eloubaline et Batinière au château d'eau du forage d'Enampore	3	651	2,	-	A rechercher
EP-4	le raccordement des localités au réseau AEP de la SDE	4	3 653	12,3	-	SDE
<b>Total programme</b>		-	<b>13 335</b>	<b>29,2</b>	<b>3</b>	-

### 6.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR compte (i) la construction de **vingt deux (22)** édicules publics et celle de **neuf cent cinquante deux (952)** systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent seize (16) établissements scolaires, et neuf (9) infrastructures sanitaires. Les projets seront construits suivant le modèle standard adopté par le PEPAM, comprenant (i) un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et (ii) un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo. Pour les maternités rurales, les cabines du compartiment des hommes seront transformées en douches avec puisards pour permettre aux femmes qui viennent pour l'accouchement, de se laver.

Les différents types d'ouvrage individuels, demandés par les concessions incluront (i) des latrines soit à fosse ventilée soit à chasse manuelle (ii) et des bacs à laver avec puisards (les puisards seront dimensionnés pour prendre en charge les eaux usées des douches). Le principe de la mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

La majorité des ménages (65,3 %) souhaitent acquérir des latrines TCM à double fosses alternantes.

- Choix du type de latrines par le ménage

<b>CHOIX DES MENAGES</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Latrines TCM à double fosses alternantes	98	65,3 %
Latrines VIP à double fosses alternantes	39	26 %
Latrines DLV (Double Latrines Ventilées)	4	2,7 %
Latrines « Samplat »	7	4,7 %
Pas besoin de latrines	2	1,3 %
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>100 %</b>

Présentation des différents types d'ouvrage demandés par les ménages :

### ➤ **LATRINE TCM À FOSSES ALTERNANTES**

#### **Description technique**

#### **Composantes de l'ouvrage**

## ***Superstructure***

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba, et équipée d'une chaise turque ayant à sa base un siphon hydraulique en aluminium lequel communique avec un coude PVC Ø 110 et un tuyau PVC Ø110 qui aboutit dans le regard de répartition. Le seuil de la porte est précédé par une terrasse maçonnée appelée marche-pieds.

## ***Regard de répartition***

C'est un petit ouvrage carré de 55 cm de côté et 45 cm de profondeur. Il est fait d'agglos pleins de 12 cm d'épaisseur. Le fond du regard doit présenter une pente inclinée vers les fosses pour une bonne évacuation des excréta en provenance du tuyau d'évacuation. La dalle de couverture du regard est en béton armé de 6 cm d'épaisseur.

## **Infrastructure**

02 fosses cylindriques alternantes de dimensions 1,30 m de diamètre et 2 m de profondeur. Elles sont distantes de 2 m minimum et couvertes par des demi-dalles circulaires en béton armé dosé à  $350 \text{ kg/m}^3$  (soit 1 sac de ciment+1 brouette de sable+2 brouettes de gravier) avec 8 cm d'épaisseur. Sur ces demi-dalles existe un trou carré de 40 cm de côté pour le contrôle du niveau des boues dans la fosse. Chacune des deux fosses est reliée au regard par un tuyau PVC Ø 110. C'est dans ces deux fosses que sont admises, de manière alternante, les matières fécales issues du regard. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta; les eaux de chasse étant infiltrées dans le sol par l'intermédiaire des joints ouverts au niveau des parois des fosses. Les fosses seront maçonnées en agglos voûtés pleins de 15. les joints verticaux seront laissés ouverts sauf au niveau de la 1<sup>ère</sup> rangée inférieure et des 2 dernières rangées supérieures.

Le ferrailage des dallettes est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec pour espacement mini 13 cm.

## **Conditions de mise en œuvre**

### **Zone d'implantation recommandée**

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur. Lorsque la nappe est moins profonde, d'autres dispositions constructives doivent être prises (élargissement du diamètre de la fosse pour réduire sa profondeur ou surélévement artificiel du sol, cas des zones insulaires ou des vallées).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### **Règles d'usage de la latrine**

- Nettoyage anal à l'eau ;
- Se laver les mains après usage;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses.

### **Règles d'entretien de la latrine**

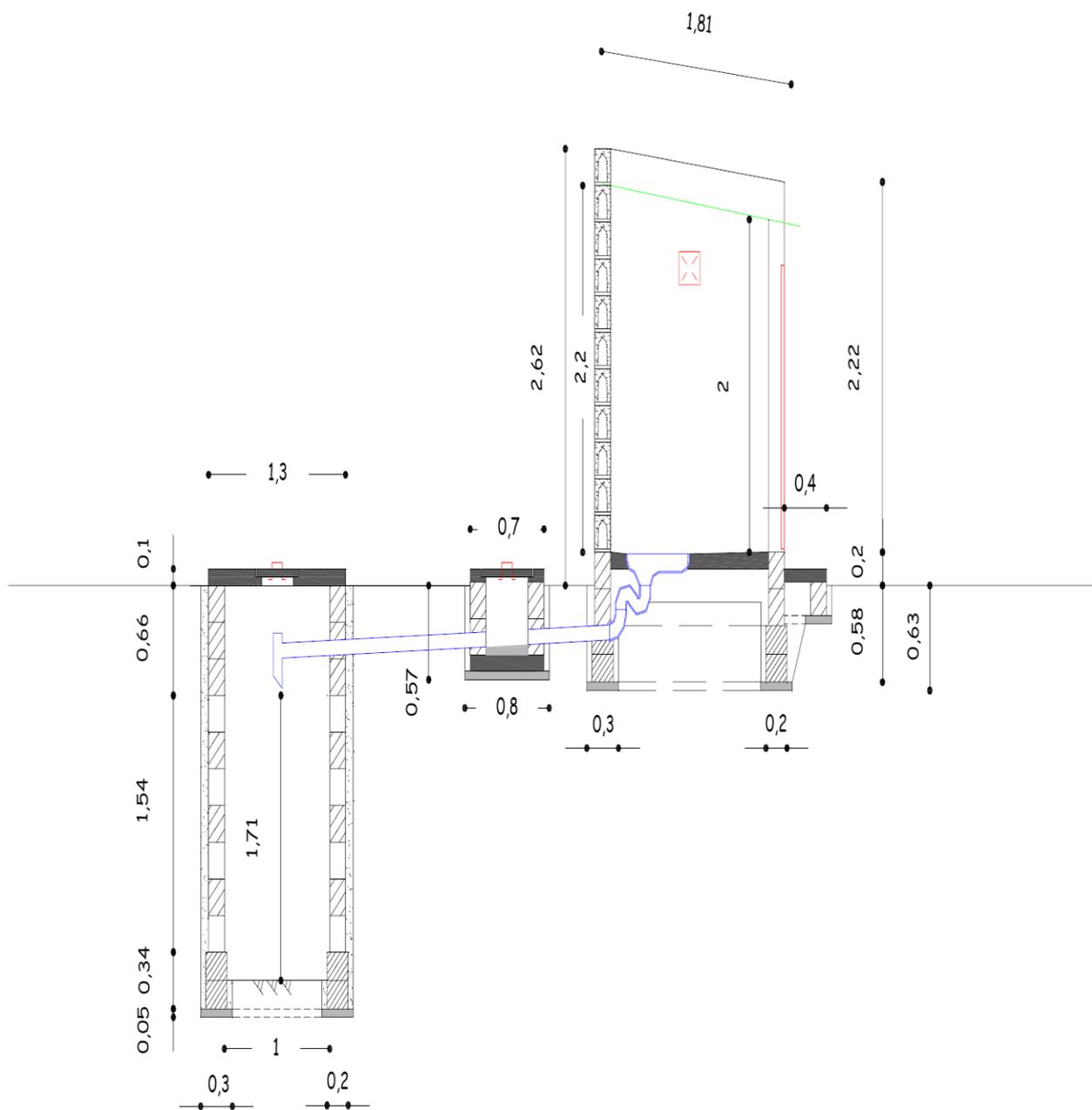
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Éviter de verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne pas jeter des objets solides à travers le trou de défécation.

### **Règles de maintenance de la latrine**

- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Maintenir la porte toujours fermée ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Changer le bouchon de position dans le regard de répartition dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



# Toilette à chasse manuelle : Coupe A – A



## ➤ LATRINE VIP À FOSSES ALTERNANTES

### Description technique

#### **Composantes de l'ouvrage**

##### *Superstructure*

Elle est faite d'agglos creux de 12 cm d'épaisseur. La cabine est entièrement couverte d'une toiture en tôles ondulées 0.17 supportées par des chevrons 6/4 en samba. Sur le plancher de la cabine existent deux trous de défécation munis de repose-pieds. Ces trous communiquent directement avec les deux fosses alternantes. La cabine repose ainsi à cheval sur les deux fosses. Le seuil de la porte est précédé par une marche pieds.

##### *Infrastructure*

02 fosses alternantes, maçonnées et couvertes par des dalles et munies d'évents en PVC Ø 110 de 3 m de hauteur. Ces fosses servent au stockage et à la minéralisation des excréta et infiltrent les eaux de nettoyage anal à travers des joints ouverts sur les parois.

Les fosses alternantes sont couvertes de dalles de 8 cm d'épaisseur. Les dalles sont conçues en deux types : deux dalles pour la vidange, et deux dalles sur lesquelles sont percés les trous de défécation et de ventilation.

Le ferrailage est constitué d'aciers HA10 et HA6 avec des espacements variant entre 13 et 16 cm.

#### **Conditions de mise en œuvre**

##### *Zone d'implantation recommandée*

Zone où le toit de la nappe est au moins à 3,50 m de profondeur, sinon prendre d'autres dispositions constructives (voir choix de technologie).

## **Mode d'exploitation et d'entretien**

### Règles d'utilisation de la latrine

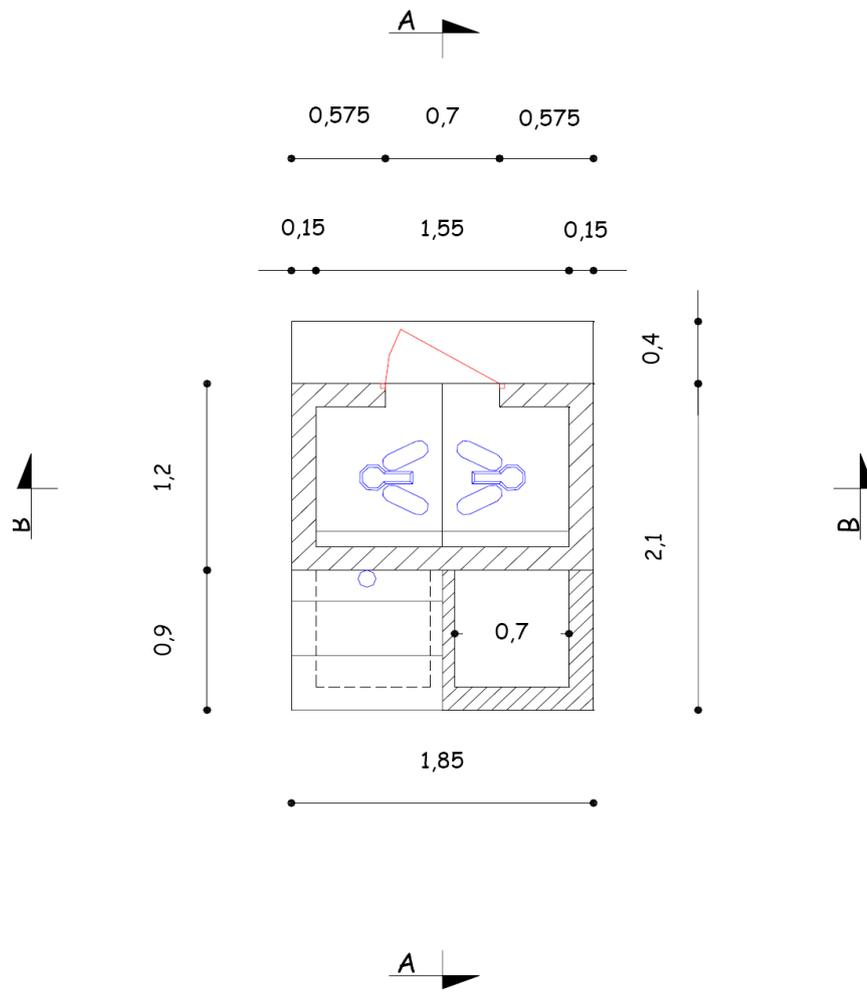
- Nettoyage anal à l'aide d'un peu d'eau ou d'objets solides ;
- Lavage des mains après usage ;
- Pas de surcharge de la dalle ;
- Bien se positionner par rapport au trou de défécation ;
- Orientez les eaux de nettoyage anal, de lavage de la latrine dans les fosses ;

### Règles d'entretien de la latrine

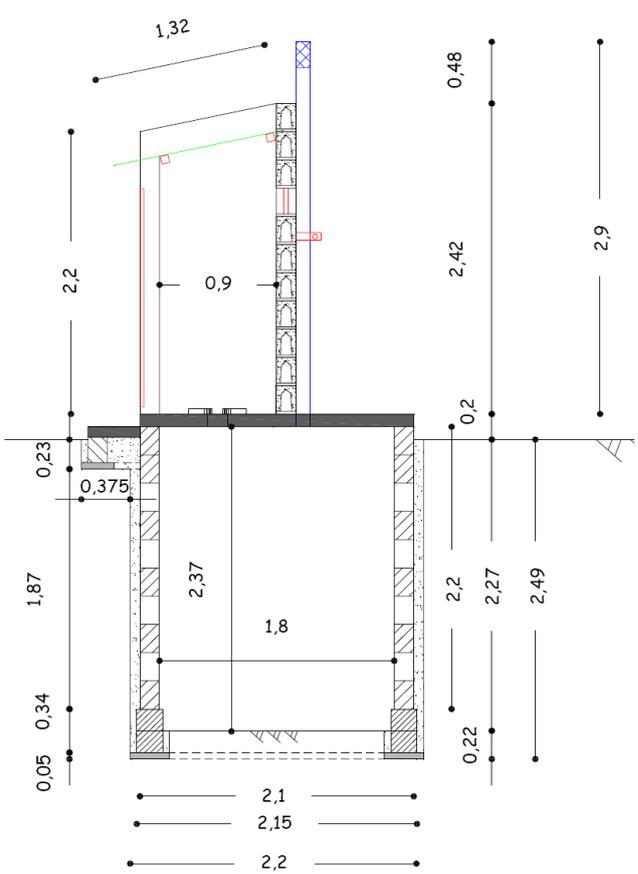
- Disposer d'un balai en permanence dans la latrine ;
- Nettoyer la latrine quotidiennement ;
- Disposer d'un détergent en permanence dans la latrine ;
- Ne pas verser d'autres eaux usées dans la fosse. Seules sont admises les eaux de nettoyage anal et de lavage de la latrine ;
- Ne jamais se laver dans la latrine ;
- Ne pas jeter des ordures dans la latrine ou dans la fosse.

### Règles de maintenance de la latrine

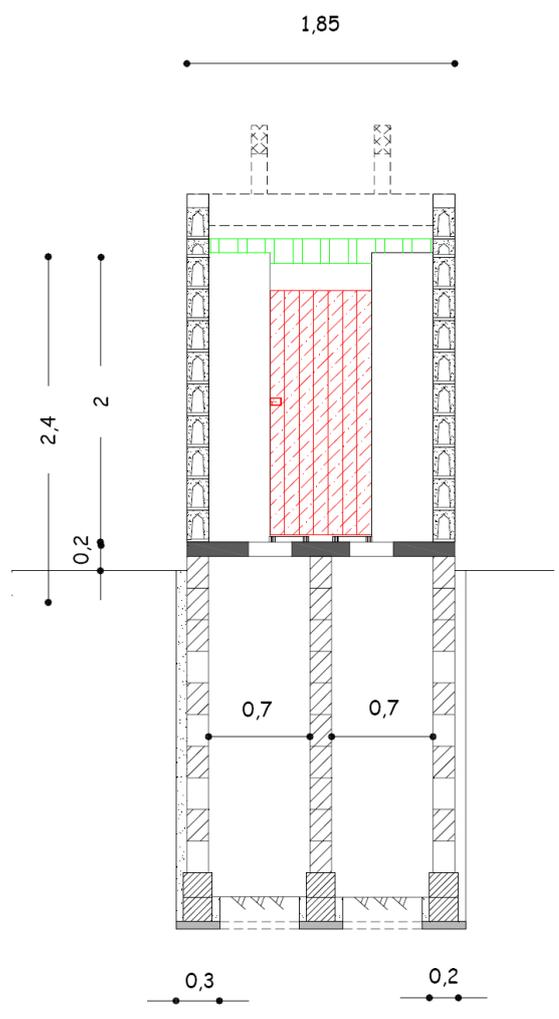
- Respecter et pratiquer les règles d'usage et d'entretien ;
- Inspecter régulièrement la latrine ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible ;
- Fermer le trou de défécation dès que les boues sont à 40 cm de la face inférieure des dalles.



VIP double fosse : Vue en plan



VIP double fosse : Coupe A - A



VIP double fosse : Coupe B - B

## ➤ LAVOIR-PUISARD

### **Description technique**

#### *Superstructure*

01 bac maçonné constitué d'une murette de 35 cm de hauteur, laquelle repose sur un socle carré en béton armé de 2 m de côté et 15 cm d'épaisseur. La plomberie du bac comprend une bonde de sol 15\*15, une réduction 75/50, un coude 75 et un tuyau PVC Ø75. Le bac sert à collecter et à diriger les eaux de lavage dans le puisard.

Le ferrailage du radier (socle) est composé uniquement de fer 8 avec des espacements de 15 cm.

#### *Infrastructure*

01 puisard cylindrique, maçonné et couvert par des dallettes et muni d'un réseau d'évacuation en PVC Ø 75. Le puisard assure le prétraitement des eaux usées avant leur infiltration dans le sol. Le puisard est à moitié rempli de moellons dont les dimensions requises se situent entre 100 et 300 mm.

Les dalles de couverture des puisards sont identiques aux dalles de couverture des fosses cylindriques des TCM.

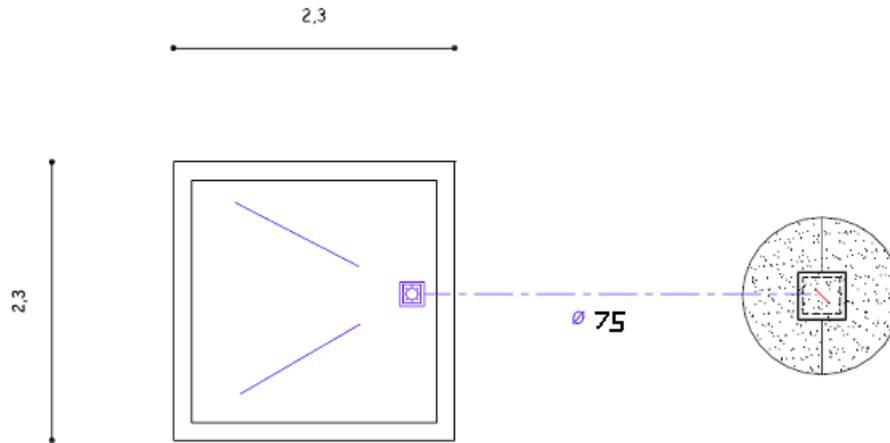
### **Mode d'exploitation et d'entretien**

#### ***Règles d'usage***

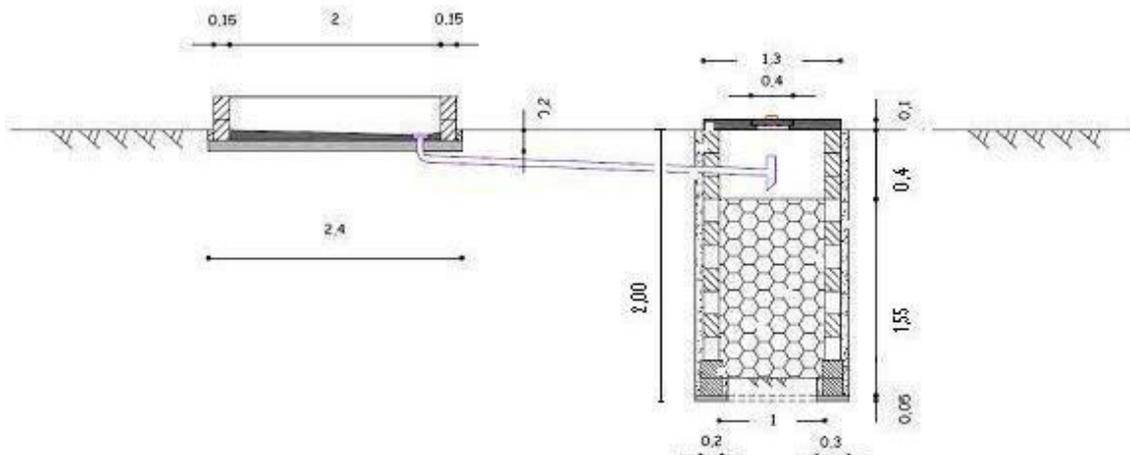
- Éviter d'utiliser le lavoir quand le couvercle de la bonde de sol n'est pas en place;
- Éviter l'introduction de solides dans le lavoir ;

#### ***Règles d'entretien et de maintenance***

- Balayer le lavoir quotidiennement ;
- Inspecter régulièrement le puisard ;
- Diagnostiquer toutes les défaillances constatées et réparer le plus tôt possible;
- Purger le puisard en cas de colmatage ;



Lavoir – puisard : Vue en plan



Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

**TABLEAU : LISTE DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE AVEC LEUR PRIORITE**

N°	PRIORITE	PROJETS	N°	PRIORITE	PROJETS
AS-1	1	EP pour CTP de Djivente	AS-12	12	EP pour école primaire d'Emaye
AS-2	2	EP pour garderie de Diakène Diola	AS-13	13	EP pour école primaire de Carouate
AS-3	3	EP pour CEM de Siganar	AS-14	14	EP pour école primaire de Diantène
AS-4	4	EP pour CEM de boukitingho	AS-15	15	EP pour école primaire de Niambalang
AS-5	5	EP pour CEM d'Oukout	AS-16	16	EP pour école primaire d'Ediougou
AS-6	6	EP pour école primaire d'Eloubaline	AS-17	17	EP pour poste de santé de Diakène Diola
AS-7	7	EP pour école primaire de Djivente	AS-18	18	EP pour case de sant d'oukout
AS-8	8	EP pour école primaire de Siganar	AS-19	19	EP pour maternité rurale de Carouate
AS-9	9	EP pour école primaire d'Oukout	AS-20	20	EP pour maternité rurale de Boukitingho
AS-10	10	EP pour case de sant de Boukitingho	AS-21	21	EP pour maternité rurale de Niambalang
AS-11	11	EP pour case de sant de Diakène Ouolof	AS-22	22	EP pour maternité rurale d'Ediougou

### **6.3. Mesures d'accompagnement**

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions favorables à un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et comprend trois volets (i) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable, (ii) le volet IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement et (iii) Etudes et activités spécifiques

#### **6.3.1. IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable**

Les activités à réaliser, pour chacune des ASUFOR à mettre en place sont : (i) l'accompagnement des usagers dans le processus qui va de la création de L'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'une licence d'exploitation délivrée par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ( DEM ), (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d' un opérateur de maintenance et d'un gérant qui devra être formé, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour le recrutement et la formation d'un conducteur de forage, (v) un appui -conseil auprès des ASUFOR pour le suivi- évaluation de leurs activités durant une certaine période (6 à 12 mois au moins).

### **6.3.2. IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement**

Cette composante a pour but de mettre en place (i) une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités liées à l'assainissement communautaire (gestion des édicules publics) comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi de l'activité des relais féminins chargés d'une mission d'animation -sensibilisation de proximité en vue de susciter et d'organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le biais des élèves, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

### **6.3.3. Etudes et activités spécifiques**

Il s'agit des études hydrogéologiques pour une connaissance approfondie de la qualité et de la disponibilité des eaux souterraines, et celles relatives à l'installation des réseaux AEP ou à un appui –conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation. Cet appui –conseil à la CR a pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi- évaluation et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

## VII. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

### 7.1. Composante Développement des infrastructures d'eau potable

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'eau potable de la CR est de **369 534 000 FCFA**. Le coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10% du montant des fournitures et travaux et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10%.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
EP-1	Construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho	209 200	20 920	230 120	23 012	253 132
EP-2	Réalisation d'un deuxième forage couplé au premier à Sigamar et la densification du réseau AEP	66 200	6 620	72 820	7 282	80 102
EP-3	Reprise de la canalisation raccordant Eloubaline et Batinière au château d'eau du forage d'Enampore	30 000	3 000	33 000	3 300	36 300
EP-3	Raccordement des localités au réseau AEP de la SDE	pm	pm	pm	pm	pm
<b>Total programme</b>		<b>305 400</b>	<b>30 540</b>	<b>335 940</b>	<b>33 594</b>	<b>369 534</b>

### 7.2. Composante Développement des infrastructures d'assainissement

Le coût estimatif de la composante Développement des infrastructures d'assainissement est de **336 864 000 FCFA**. Ce coût inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle de travaux estimés à 10 % des fournitures et travaux, et (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

**TABLEAU : COUTS ESTIMATIFS DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT**

NOMBRE	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1.000 FCFA				
		F&T	E&C	SOUS TOTAL	I&D	TOTAL
	<b>Edicules publics</b>					
16	Etablissements scolaires	64 000	6 400	70 400	7 040	77 440
6	Infrastructures sanitaires	24 000	2 400	26 400	2 640	29 040
	<b>Sous total</b>	<b>88 000</b>	<b>8 800</b>	<b>96 800</b>	<b>9 680</b>	<b>106 480</b>
	<b>Systèmes d'assainissement individuel</b>					
952	Systèmes d'assainissement familiaux	190 400	19 040	209 440	20 944	230 384
	<b>Sous total</b>	<b>190 400</b>	<b>19 040</b>	<b>209 440</b>	<b>20 944</b>	<b>230 384</b>
<b>Total programme</b>		<b>278 400</b>	<b>27 840</b>	<b>306 240</b>	<b>30 624</b>	<b>336 864</b>

### 7.3. Composante Mesures d'accompagnement

Le coût estimatif de la composante Mesures d'accompagnement de la CR d'Adéane est de **90 800 000 FCFA**, dont 42 500 000 FCFA pour le volet assainissement, et (ii) 25.000.000 FCFA pour le volet Etudes et activités spécifiques.

**TABLEAU : RECAPITULATIF DES COUTS ESTIMATIFS DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT**

N°	INTITULE	COUTS ESTIMATIFS X 1 000 FCFA	
		BASES DE CALCUL	MONTANT
	<b>IEC et renforcement de capacités eau potable</b>		
ET-1	Services de BE/ONG pour mise en place gestion de l'eau	5.000FCFA / ASUFOR X 3	15 000
	<b>IEC et renforcement de capacités assainissement</b>		
ET-2	Services de BE / ONG pour gestion édicules	200 / édicule X 16 édicules	3 200
ET-3	Services de BE / ONG pour assainissement individuel	50 / système individuel X 952	47 600
	<b>Etudes et activités spécifiques</b>		
ET-4	Etudes hydrogéologiques et d'installation de réseaux AEP		15 000
ET-(	Appui –conseil à la CR (planification et suivi- évaluation)	-	10 000
<b>Total composante</b>		-	<b>90 800</b>

### 7.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA de la communauté rurale d'Oukout s'élève à **797 198 000 FCFA** sur la période 2010-2015.

Le financement du PLHA sera couvert par (i) les populations bénéficiaires, (ii) le budget communal, (iii) les partenaires en coopération non gouvernementale, et (iv) l'Etat.

Les ménages s'engagent à apporter une contribution de 10% des investissements du volet assainissement individuel soit un montant de 23 038 400 FCFA.

La communauté rurale mobilisera les ressources d'investissement mises à sa disposition par l'Etat à travers le Fonds d'équipement des collectivités locales, notamment dans le cadre du Programme National de Développement Local (PNDL). Cette contribution de la CR est estimée à 10 % des coûts des édicules publics soit un montant de 10 648 000 FCFA.

Déduction faite des contributions ci-dessous estimées à 33 686 400 FCFA, le financement à mobiliser entre 2010 et 2015 auprès de l'Etat et des partenaires en

coopération non gouvernementale s'élève à **763 511 600 FCFA** sur une période de 05 ans.

## **VIII. PLAN D'ACTION TRIENNAL**

### **8.1. Projets en cours d'exécution**

Il n'y a aucune opération en cours dans la communauté rurale ni pour le volet hydraulique ni pour le volet assainissement. Toutefois, rappelons que la Croix espagnole avait financé le forage de Sigantar.

Le conseil rural compte sur l'Etat sénégalais et les partenaires au développement pour améliorer les accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de la communauté rurale.

### **8.2. Opérations prioritaires**

#### **- Eau potable**

Les opérations prioritaires d'eau potable à lancer dès 2010 sont :

- Construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho ;
- Réalisation d'un deuxième forage couplé au premier à Sigantar et la densification du réseau AEP ;
- Reprise de la canalisation raccordant Eloubaline et Batinière au château d'eau du forage d'Enampore
- Raccordement des localités (Djivente, Edioungou, Kahinda et Senghalène) au réseau AEP de la SDE

#### **- Assainissement**

Pour le volet assainissement, les opérations prioritaires à démarrer dès 2010, sont ;

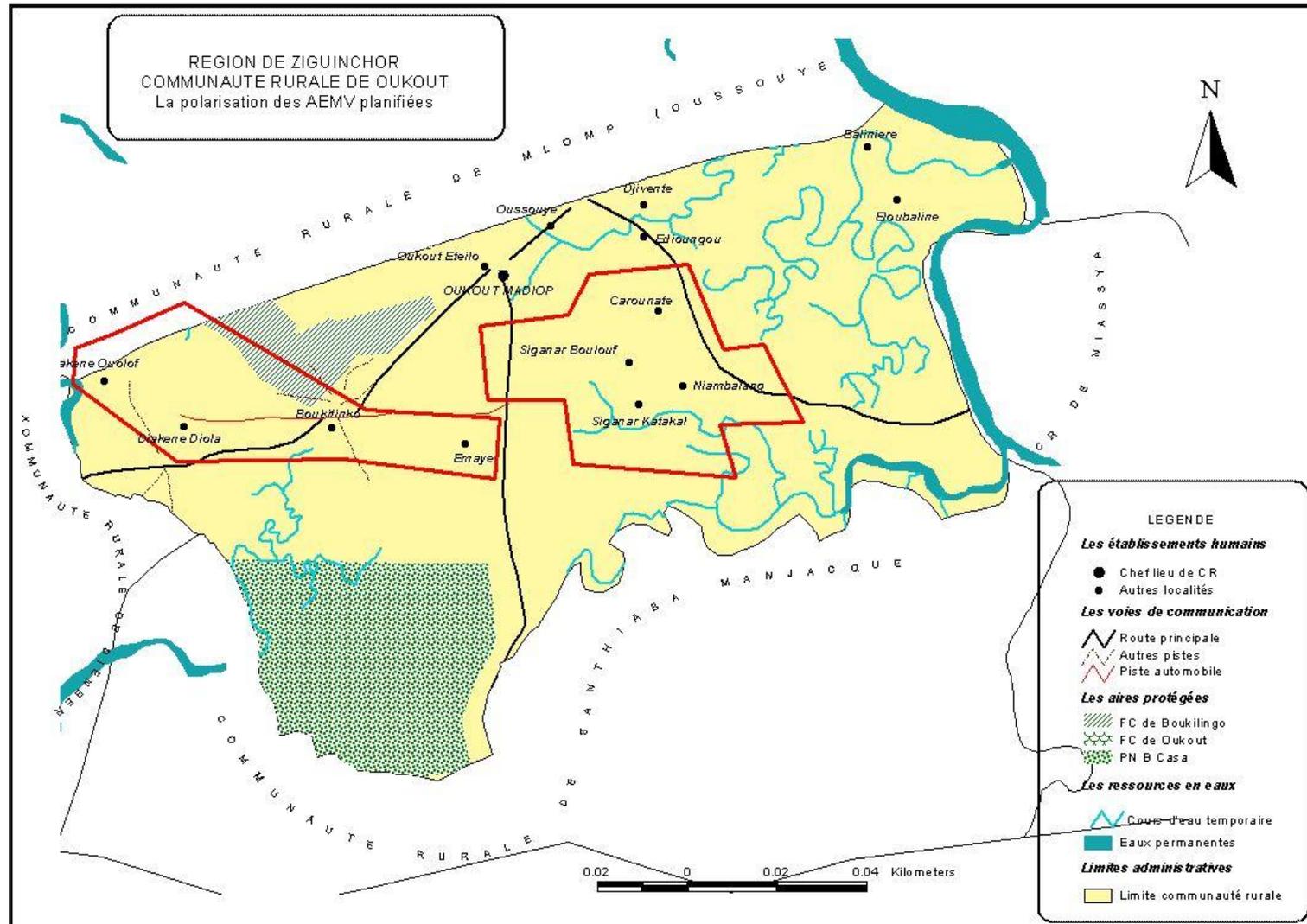
- la construction de **vingt deux (22)** édicules publics dans les infrastructures socioéconomiques de la communauté rurale ;
- la réalisation de neuf cent cinquante deux (**952**) systèmes d'assainissement individuel afin de booster le taux d'équipement des ménages en latrines à **53,52 %** en 2015.

# **ANNEXES**

## PLAN D'ACTION DE LA CR D'OUKOUT (EAU POTABLE)

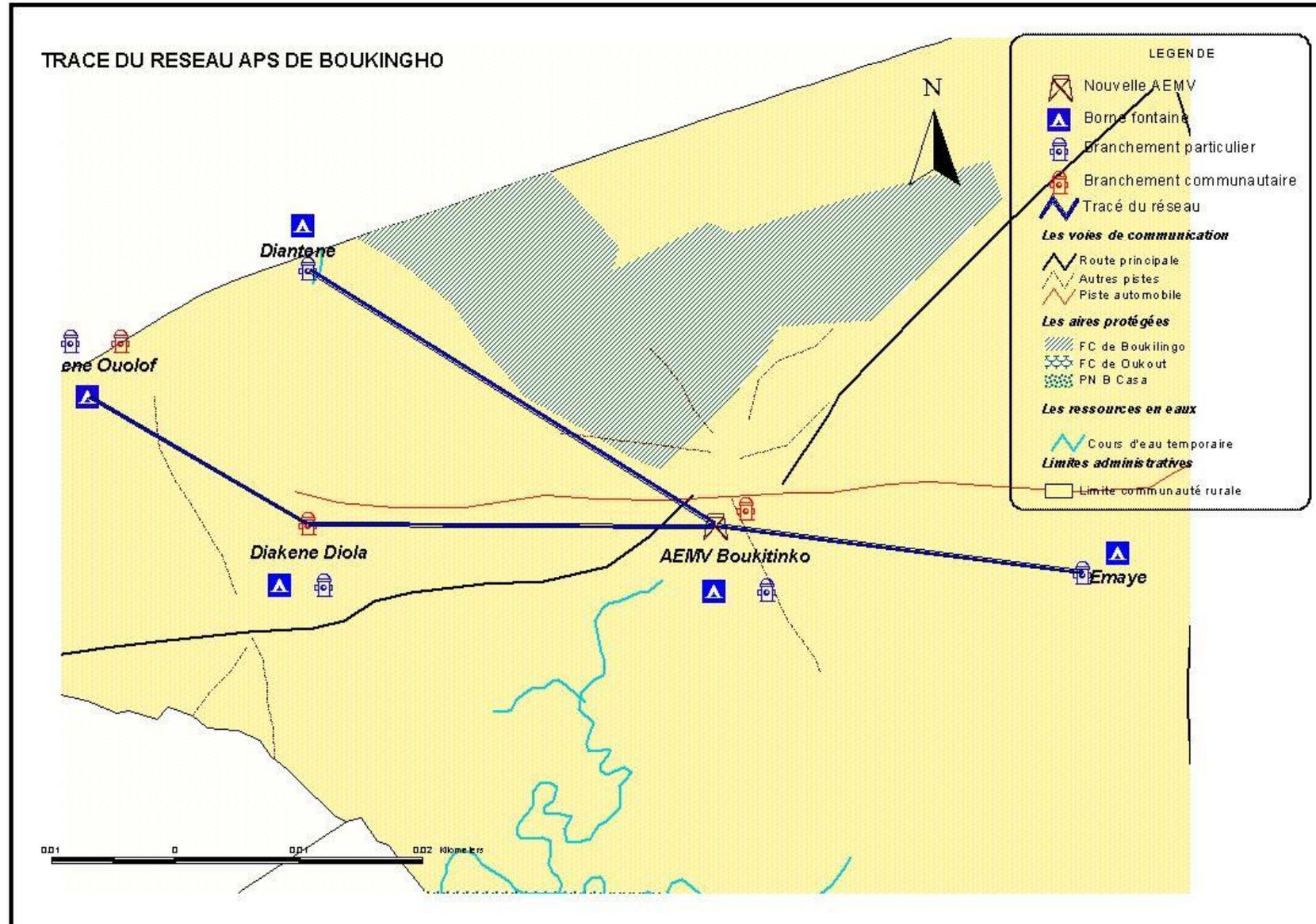
VILLAGES		POPULATION ESTIMEE		TRAVAUX PLANIFIES	CODE INFRASTRUCTURE AEP DE RACCORDEMENT	FINANCEMENT	PERIODE DE REALISATION			
CODE	NOM	2010	2015				2010	2011	2012	ENTRE 2013 ET 2015
02222001	BALINIÈRE	107	137	Localité déjà raccordée	Forage d'Enampore	-				
02222002	BOUKITINKO	867	1 112	Construction d'une AEMV	Forage de Boukitingho	A rechercher				
02222003	CAROUNATE	933	1 197	Densification du réseau AEP	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222004	DIAKENE DIOLA	633	812	Raccordement au château d'eau d'un forage	Forage de Boukitingho	A rechercher				
02222005	DIAKENE OUOLOF	620	795	Raccordement au château d'eau d'un forage	Forage de Boukitingho	A rechercher				
02222006	DIENTENE	544	698	Raccordement au château d'eau d'un forage	Forage de Boukitingho	A rechercher				
02222007	DJIVENTE	1040	1 334	Raccordement et densification du réseau AEP	Réseau SDE	SDE				
02222008	EDIOUNGOU	903	1 158	Raccordement et densification du réseau AEP	Réseau SDE	SDE				
02222009	ELOUBALINE	401	514	Localité déjà raccordée	Forage d'Enampore	-				
02222010	EMAYE	774	993	Raccordement au château d'eau d'un forage	Forage de Boukitingho	A rechercher				
02222011	KAHINDA	365	468	Raccordement et densification du réseau AEP	Réseau SDE	SDE				
02222012	NIAMBALANG	788	1 011	Densification du réseau AEP	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222013	OUKOUT ETEILO	423	543	Densification du réseau AEP et réalisation des BP	Forage d'Oukout	ASUFOR				
02222014	OUKOUT MADIOP	679	871	Densification du réseau AEP et réalisation des BP	Forage d'Oukout	ASUFOR				
02222015	SIGANAR BOULOUF	436	559	Densification du réseau AEP	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222016	SIGANAR HOUSSAL	527	676	Densification du réseau AEP	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222017	SIGANAR KABOUNKOUT	404	518	Densification du réseau AEP	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222018	SIGANAR KATAKAL	516	662	Construction d'un 2 <sup>e</sup> forage couplé au premier	Forage d'Eyoune	A rechercher				
02222019	SINGHALENE	540	693	Raccordement et densification du réseau AEP	Réseau SDE	SDE				

## CARTE DE POLARISATION DES AZMV PLANIFIEES



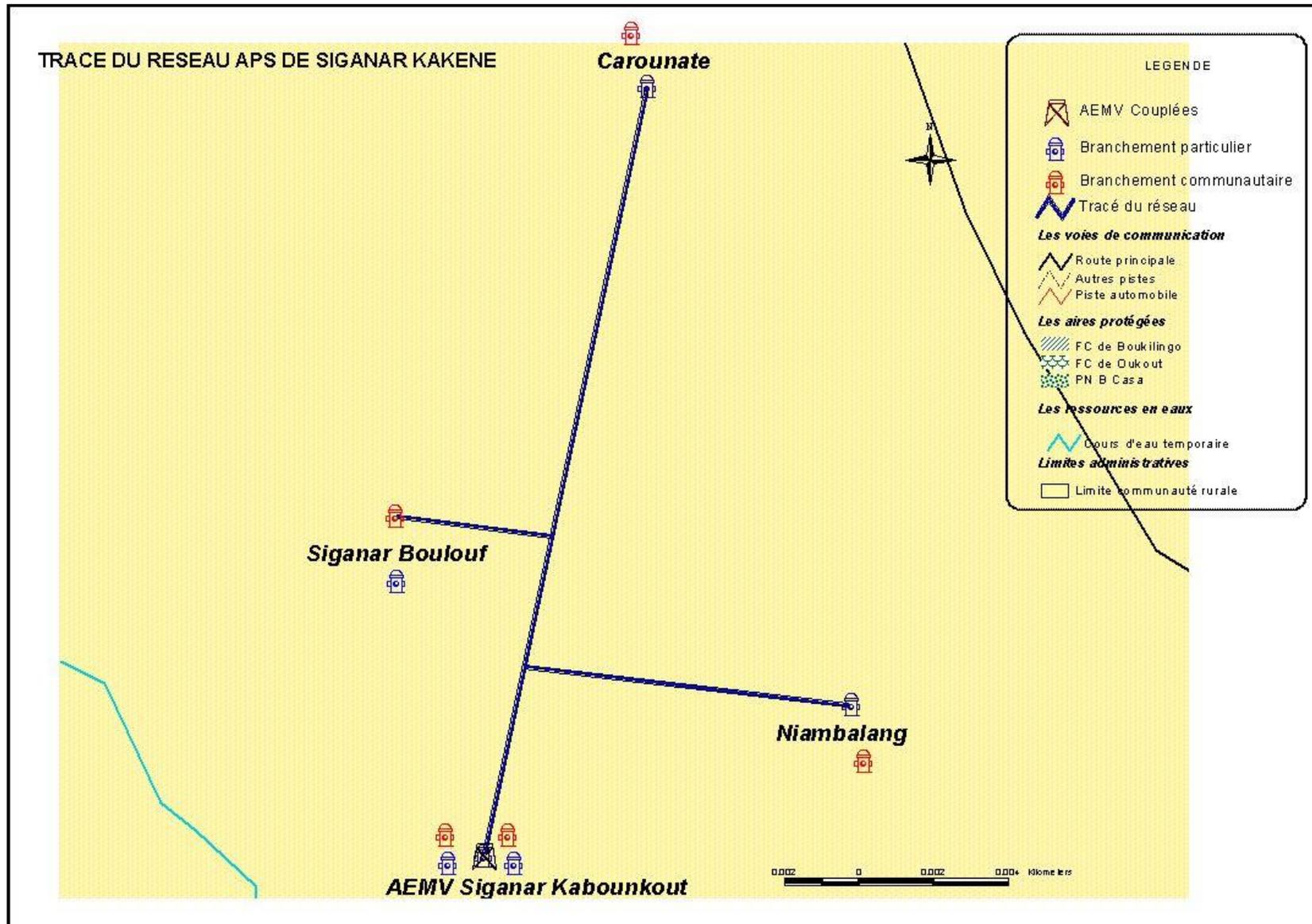
Code CR	Communauté rurale	Région	Fiche APS N°					
<b>02222</b>	<b>OUKOUT</b>	<b>ZIGUINCHOR</b>	<b>1</b>					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle AEMV à Boukitingho								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02222002	Boukitingho	1 112	1 000	1 ha	38,9	40	50	128,9
02222004	Diakène Diola	812	1 000	-	28,4	40	-	68,4
02222005	Diakène Ouolof	795	-	-	27,8	-	-	27,8
02222006	Diantène	698	-	-	24,4	-	-	24,4
02222010	Emaye	993	1 000	-	34,8	40	-	74,8
<b>Total</b>	-	<b>4 410</b>	<b>3 000</b>	<b>1 ha</b>	<b>154,3</b>	<b>120</b>	-	<b>274,3</b>
<b>Quantitatifs et coût estimatif des travaux</b>								
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total			
BF	Borne fontaine	u	5	500 000	2 500 000			
BP	Branchement particulier	u	194	50 000	9 700 000			
BC	Branchement communautaire	u	13	150 000	1 950 000			
AB	Abreuvoirs	u	3	2 500 000	7 500 000			
PO	Potence à charrettes	u	1	1 500 000	1 500 000			
CP	Canalisation de transport	ml	12 000	6 000	72 000 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	6 000	4 000	24 000 000			
CE150/20	Château d'eau 150 m <sup>3</sup> /20 m	u	1	40 000 000	40 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	5	50 000	250 000			
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	4	100 000	400 000			
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	1	500 000	500 000			
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>209 200 000</b>			
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>20 920 000</b>			
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>23 012 000</b>			
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>253 132 000</b>			

## TRACE DU RESEAU APS DE BOUKINGHO



Code CR	Communauté rurale	Région	Fiche APS N°					
02222	OUKOUT	ZIGUINCHOR	2					
<b>Objet des travaux :</b>								
<input type="checkbox"/> Construction d'un deuxième forage couplé à celui d'Eyoune et densification du réseau AEP								
<b>Observations :</b>								
<b>Localités bénéficiaires et demande en eau</b>								
Code localité	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m <sup>3</sup> / jour)			
					Pop	UBT	Autre	Total
02222003	Carounate	1 197	1000	-	41,9	40	-	81,9
02222012	Niambalang	1 011	1000	-	35,4	40	-	75,4
02222015	Siganar Boulouf	559	-	-	19,6	-	-	19,6
02222016	Siganar Kabonkout	676	1000	-	23,7	40	-	63,7
02222017	Siganar Houssal	518	-	-	18,1	-	-	18,1
02222018	Siganar Katakakal	662	-	-	23,1	-	-	23,1
<b>Total</b>	-	<b>4 623</b>	<b>3 000</b>	-	<b>161,8</b>	<b>120</b>	-	<b>281,8</b>
<b>Quantitatifs et coût estimatif des travaux</b>								
Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût Total			
BP	Branchement particulier	u	20	50 000	1 000 000			
BC	Branchement communautaire	u	10	150 000	1 500 000			
CS	Canalisation de distribution	ml	3 000	4 000	12 000 000			
CAB	Cabine de pompage	u	1	3 500 000	3 500 000			
LOG	Logement conducteur	u	1	5 000 000	5 000 000			
CLO	Cloture	ml	80	10 000	800 000			
FO	Forage de production	u	1	30 000 000	30 000 000			
EPI	Electropompe immergée + armoire	u	1	4 000 000	4 000 000			
GE	Groupe électrogène	u	1	6 000 000	6 000 000			
CPT20	Compteur borne-fontaine	u	18	50 000	900 000			
CPT40	Compteurs abreuvoirs, potence, etc.	u	5	100 000	500 000			
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	u	2	500 000	1 000 000			
<b>Total travaux (FCFA HT)</b>					<b>66 200 000</b>			
<b>Etudes et contrôle 10 % (FCFA HT)</b>					<b>6 620 000</b>			
<b>Imprévus et divers 10 % (FCFA HT)</b>					<b>7 282 000</b>			
<b>Total général (FCFA HT)</b>					<b>80 102 000</b>			

**TRACE DU RESEAU APS DE SIGANAR KAKENE**



Ziguinchor, le <sup>23</sup>...../...../2010

### Avis de Non- Objection

Nous soussignons, Monsieur **Lamine Bodian**, chef de la Division régionale de l'hydraulique de Ziguinchor et Monsieur **Ndiogou NDONG**, chef du service de l'assainissement, certifions que toutes les observations faites ont été intégrées dans la version finale du **PLHA** de la communauté rurale de **OUKOUT**, réalisé donc de manière participative dans le cadre du programme **PEPAM / USAID**. A ce titre, les projets retenus sont valables pour exécution en ce sens qu'ils sont en harmonie avec les objectifs du millénaire en eau potable et en assainissement et avec les préoccupations des populations, exprimées dans leur Plan Local de Développement (**PLD**)

Le chef du service régional  
de l'assainissement



Le chef de la division régionale  
de l'hydraulique



REGION DE ZIGUINCHOR  
DEPATEMENT DE OUSSOUYE  
ARRONDISSEMENT DE LOUDIA OUOLOFF  
COMMUNAUTE RURALE DE OUKOUT

N° 07 / CR / O / 2010

**Analyse** : Délibération portant adoption du Plan Local  
d'Hydraulique et d'Assainissement  
(PLHA) de la Communauté Rurale de  
Oukout

#### **LE CONSEIL RURAL DE OUKOUT**

**Vu** la Constitution ;  
**Vu** la Loi N° 72-02 du 1<sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de  
l'administration territoriale modifiée ;  
**Vu** la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des Collectivités locales ;  
**Vu** le décret 72-636 du 29 mai 1972 relatives aux attributions des chefs de  
Circonscriptions administratives et des Chefs de villages modifié ;  
**Vu** le décret 96-1123 du 27b décembre 1996 relatif à l'utilisation par les  
Collectivités Locales des services extérieurs de l'Etat ;  
**Vu** le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la  
Communauté Rurale de Oukout.

#### **DELIBERE**

**Article Premier** : Est adopté à l'unanimité des Conseillers présents le Plan  
Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) de la Communauté Rurale de  
Oukout.

**Article Deux** : La présente délibération sera enregistrée, publiée et  
communiquée partout où besoin sera.

Approuvé le ..... 2 DEC 2010 .....

Sous numéro ..... 33 .....

Le Sous-préfet



**Boubacar THIAW**

Le Président du Conseil Rural



**Emmanuel DJICOUNE**

Ampliations :

- Sous-préfet de Loudia O
- ARD / Z
- Cabinet MSA
- Partenaires
- Chrono
- Archives